



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Baignade: prudence face au possible retour des cyanobactéries, stimulées par les fortes chaleurs

Avec l'arrivée des températures estivales, le risque de prolifération de cyanobactéries dans les plans d'eau et pourtours des lacs augmente. Le Canton de Vaud appelle à faire preuve de vigilance et réitère les conseils de prévention afin d'éviter l'exposition des jeunes enfants et animaux.

Autrefois connues sous le nom d'« algues bleues », les cyanobactéries sont présentes naturellement dans les lacs. Leur développement est cependant très variable suivant les milieux et en fonction des saisons. L'augmentation de la température des eaux, associée à un apport de nutriments, peut parfois provoquer une prolifération de ces organismes. Compte tenu de l'imprévisibilité de ce phénomène, les autorités appellent chacun et chacune à respecter les précautions ci-dessous lors de toute activité lacustre.

Les proliférations de cyanobactéries apparaissent souvent en quelques jours et disparaissent aussi vite. Des traînées ou des tapis spongieux et gluants flottent à la surface de l'eau et des dépôts peuvent aussi se former sur la berge. Ces formations peuvent aussi donner une coloration inhabituelle à l'eau (bleu, turquoise ou rouge) et la rendre trouble. Les proliférations de cyanobactéries peuvent par ailleurs dégager des odeurs désagréables.

Certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines, qui, si elles sont ingérées, peuvent entraîner la mort d'animaux de compagnie, comme les chiens. Chez l'être humain, les symptômes d'une intoxication sont variables, allant de symptômes gastro-intestinaux (maux de ventre, diarrhée, vomissements) à des états grippaux (fièvre, maux tête et de gorge, douleurs articulaires) ou irritations de la peau. Si la plupart du temps les effets sont bénins, les jeunes enfants sont davantage concernés, car ils sont plus particulièrement exposés aux risques d'ingestion durant la baignade.

L'évaluation de la dangerosité des espèces et de la présence de toxines est cependant extrêmement difficile à réaliser en temps réel sur l'ensemble des plages du canton. La prudence prévaut ainsi en cas d'apparition de ce phénomène naturel.

Se baigner sans risque

Afin de profiter des plages sans risque, des précautions sont à prendre en cas d'épisode de chaleur, dans les eaux stagnantes ou en présence de dépôts à la surface de l'eau :

- Ne pas se baigner dans les zones recouvertes d'un tapis d'algues ou de dépôts ;
- Respecter les interdictions de baignade ;
- Se baigner uniquement dans les zones prévues à cet effet ;
- Eviter d'avaler l'eau ;
- Surveiller les jeunes enfants afin qu'ils ne boivent pas l'eau du lac et qu'ils ne portent pas à leur bouche des galets pris sur les plages par exemple ;
- En cas de suspicion d'intoxication avec développement de symptômes, contacter le médecin traitant ou la Centrale téléphonique des médecins de garde au numéro 0848 133 133 ;
- Ne pas laisser les animaux se baigner ou s'abreuver ;
- Se doucher après la baignade et se sécher soigneusement.

A noter que la surveillance des plages reste de compétence communale. Si des amas importants de cyanobactéries sont observés, il est utile d'en informer les services communaux qui procéderont si nécessaire à des mises en garde ou à des restrictions de baignade.

Informations complémentaires et affiche de sensibilisation à disposition des communes :

www.vd.ch/eau --> [Protection des eaux](#) --> [Qualité des eaux](#) --> [Les Lacs](#)

Renseignements :

- environnement : Direction générale de l'environnement, division Protection des eaux, section Biologie des eaux, 021 316 71 81 ;
- santé animale : Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat, 021 316 38 70 ;
- qualité des eaux : Service de la promotion, de l'économie et de l'innovation, Office de la consommation, 021 316 43 43

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 13 juin 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Stéphanie Boichat Burdy, Médecin cantonale adjointe